

Communiqué de presse

Service Presse

media@vaud-promotion.ch

+41 21 613 26 26

Pully, le 22 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – LE LABEL VAUD CERTIFIÉ D'ICI INTÈGRE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ À SES EXIGENCES DE CERTIFICATION

Climat et mobilité, protection de l'eau et des sols, ou encore formation et insertion professionnelle : Vaud Promotion fait évoluer le label VAUD CERTIFIÉ D'ICI en intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques, portant sur les pratiques des entreprises productrices. Développé avec l'accompagnement de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), ce nouveau dispositif associe autoévaluation, seuil minimal obligatoire et contrôles sur le terrain. Il vise à renforcer la confiance des consommateurs et à valoriser les engagements déjà présents. En juillet 2026, plus de 80 entreprises membres du label ont déjà validé ces nouvelles exigences.

Garantir l'origine et la qualité des produits

Le label VAUD CERTIFIÉ D'ICI franchit une nouvelle étape. Reconnu pour garantir l'origine vaudoise des matières premières agricoles (min. 80 %) ainsi que leur transformation dans le canton (au moins 2/3 de la valeur ajoutée y sont générés), le label intègre désormais des critères de durabilité dans son processus de certification. Objectif : répondre aux attentes toujours plus exigeantes des consommateurs, des collectivités et des acheteurs professionnels mais également reconnaître les actions déjà mises en œuvre dans les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires vaudoises.

Un dispositif adapté aux réalités des entreprises vaudoises

A travers un questionnaire en ligne (env. 45 min), chaque entreprise est amenée à répondre à diverses questions portant sur des thématiques telles que le climat et la mobilité, la gestion des déchets et du gaspillage alimentaire, les conditions de travail, la formation ou encore le bien-être animal. Un seuil minimal doit être atteint. Un échantillon de ces déclarations sera ensuite vérifié par l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) lors du contrôle habituel des produits.

Le dispositif a été élaboré par Vaud Promotion avec l'accompagnement de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC), sur la base des priorités de l'Agenda 2030 cantonal. La démarche se veut accessible, adaptée à la réalité du terrain, et fondée sur des mesures vérifiables.

« Nous souhaitons reconnaître les nombreuses pratiques responsables déjà présentes dans les entreprises vaudoises et leur donner un cadre concret pour progresser. Le label reste une garantie forte de l'origine des produits. Il apporte désormais aussi une information vérifiable sur l'engagement de l'entreprise qui les produit ou les transforme. », explique Charlotte Augé, responsable du développement du label VAUD CERTIFIÉ D'ICI à Vaud Promotion.

Un déploiement progressif jusqu'en 2027

A ce jour, plus de 80 entreprises membres ont déjà validé ces nouvelles exigences. Les critères de durabilité sont obligatoires pour les nouvelles demandes de certification. Les entreprises déjà membres du label les intègrent progressivement, au plus tard lors de leur prochaine re-certification. À terme, l'ensemble des membres devront les avoir intégrés.



Cette évolution renforce ainsi le rôle du label comme signe de confiance, de proximité et d'engagement.

Contact : Charlotte Augé, responsable développement VAUD CERTIFIÉ D'ICI – +41 (0)21 612 61 44 / charlotte.auge@vaud-promotion.ch

Lien vers les points de vente :

[Vaud.ch](https://vaud.ch) - [Points de vente des produits VAUD CERTIFIÉ D'ICI](#)